

## Foire aux questions



### 1°) Pourquoi le CDI est-il ouvert à la récréation du matin et pas à celle de l'après-midi ?

Parce qu'il faut que je discute avec vos professeurs, que j'aie cherché les nouveaux magazines, au secrétariat, voir la gestionnaire, choses que je n'ai pas toujours le temps de faire pendant la journée... et puis même les professeurs ont droit à une récréation !

### 2°) Pourquoi, alors qu'il y a encore des places disponibles autour des tables, n'acceptez-vous plus d'élèves au CDI ?

Parce que je prend en compte le nombre de places assises – 20 – et pas les places devant les ordinateurs. Parce qu'un élève ne va pas forcément au CDI pour utiliser l'ordinateur, et que s'il le fait, ce n'est pas forcément pour toute l'heure. Une fois qu'il a terminé, il a donc besoin d'une place assise.

### 3°) Pourquoi le CDI est-il fermé ?

Il peut y avoir trois possibilités :

- je suis absente pour une raison personnelle ou professionnelle (réunion à l'extérieur ou dans le collège) ;
- le CDI est réservé aux élèves d'une classe dans le cadre d'un projet ;
- je suis en train de déjeuner (pause déjeuner de 11h35 à 12h15)

Les absences et les fermetures sont indiquées au bureau des surveillants et sur la page Facebook du CDI.

### 4°) Quand suis-je autorisé à utiliser les ordinateurs ?

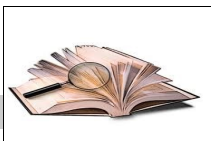
- En priorité lorsque tu as une recherche à faire
- Quand tu veux faire des jeux éducatifs et après autorisation.



Lorsque des élèves veulent faire une recherche et que tous les ordinateurs sont pris, ceux qui font des jeux doivent céder leur place et faire une autre activité.

### 5°) Pourquoi ne puis-je pas faire d'autres jeux ou aller sur Facebook, par exemple ?

Parce que ce sont des activités personnelles et que tu es dans un lieu public. Les jeux et l'utilisation des réseaux sociaux est réservé à ton usage privé, chez toi.



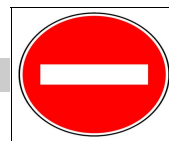
### 6°) Quels livres puis-je emprunter au CDI ?

Les documentaires, les romans, les contes et les périodiques, pour une durée de deux semaines et à raison de 5 prêts par élèves.

### 7°) Pourquoi ne puis-je pas emprunter les mangas et les bandes dessinées ?

Parce que ces ouvrages sortiraient trop souvent et qu'il n'en resterait plus à disposition des élèves sur place. Ce sont des livres qui se lisent assez rapidement et qui peuvent donc rester au CDI pour le plaisir de tout le monde.

### 8°) Puis-je être sanctionné ?



Comme tout adulte de l'établissement, Mme FILIOL peut exclure ou sanctionner un comportement inapproprié au CDI.